

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
EXTRAIT DU PROCE VERBAL
DES DELIBERTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg
Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 12 – Conseillers présents : 8
Date de convocation : Convocation 24 mai 2019 Séance le 31 mai 2019
Sous la présidence de Gérard KELLE, Maire.

Présents : Gérard KELLE, Maire – Michel THOMAS – Stéphane ERMANN Adjoint, Nathalie JAMBOIS– Chantal LECRIVAIN – Jean Bernard BERGER –Jean-Claude SANDONATO—Flavien SINGERLE conseillers municipaux.

Absents excusés : – Didier DEVANTAUX –Romain KELLE– Fabrice LEROUX- Emmanuel AUBRY conseillers municipaux.

DCM 2019/III/1

Convention pour le versement d'un fond de concours tourisme par la CCSMS

Le Parc Naturel Régional de Lorraine travaille actuellement sur un nouveau projet de randonnée, autour des anciennes écluses de Réchicourt. Le PNRL s'est engagé à prendre en charge les frais et infrastructures qui seront présentés et mis en place pour ce projet. Toutefois, dans ce programme un platelage sur l'étang afin de proposer une vue panoramique est proposé mais, il ne pourra être pris en charge par le PNRL au vu du coût déjà important de l'ensemble du projet. Le cout de ce projet de platelage et pieux « pas japonais » s'élève à 18 500€. La CCSMS propose un fond de concours tourisme qui varie de 7500 € à 50 000 € selon les dossiers présentés.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de soumettre à la CCSMS le dossier de conception et réalisation d'un sentier d'interprétation sur le canal de Réchicourt le château afin de bénéficier d'une subvention.

DCM 2019/III/2

Transfert de la compétence eau potable à la CCSMS

En acceptant le transfert de la compétence eau en 2020, le conseil municipal s'engage à transférer la compétence à la communauté de communes de Sarrebourg Moselle-Sud. Le syndicat des eaux disparaît. Le personnel et les ouvrages sont transférés à la CCSMS. Ce choix pourrait être repoussé à 2026, la volonté de la CCSMS est de ne pas pénaliser les communes engagées dans une démarche active de structuration du service. La CCSMS s'engage à maintenir le tarif de l'eau actuel durant les 6 prochaines années et à réaliser le programme pluriannuel d'investissement et de renouvellement déjà engagé et relevé par le bureau d'études. Le personnel sera intégré dans la nouvelle équipe des services communautaires.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas transférer la compétence eau à la CCSMS.

DCM 2019/III/3

Emprunt concernant la voirie de Bataville

Les travaux concernant les routes de Bataville devraient débuter début juillet, la demande d'emprunt précédente étant caduque, il est nécessaire de souscrire un nouvel emprunt.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au maire pour souscrire dans les meilleures conditions un emprunt de 300 000€ sur 20 ans ainsi qu'un prêt relais de 132 000€.

DCM 2019/III/4
Subvention ASR

Après avoir examiné la demande de subvention sollicitée par l'Association Sportive de Réchicourt, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 1 voix contre et une abstention : octroie la subvention et participation financière suivante :

- Association Sportive de RECHICOURT LE CHATEAU 400,00€

Un courrier sera envoyé à l'association pour expliquer la baisse de subvention par rapport aux années passées.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice 2019.

DCM 2019/III/5
VIREMENTS DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget 2019

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
020 (I)	020	DEPENSE IMPREVUE	-900.00
021 (I)	2182	MATERIEL DE TRANSPORT.	900.00

DIVERS

Le Maire informe le conseil municipal que la société retenue par la CCSMS et la commune de Moussey concernant les travaux eau et assainissement est SOGEA. Une réunion avec l'ensemble des intervenants est prévue courant juin. Les travaux doivent débuter en juillet en commençant devant le collège.

Le maire fait le point sur les subventions DETR concernant l'éclairage public et le columbarium.

Mr Sandonato intervient pour donner des informations sur les dernières entrevues avec les fournisseurs de tablettes pour les écoles.

Le problème concernant les carcasses de voitures polluant l'environnement n'est toujours pas réglé à ce jour.

Il est rappelé que les feux sont interdits et que tout contrevenant est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€